

INSCRIPTION A L'ECOLE

DOCUMENTS ORIGINAUX A FOURNIR :

- Pièces d'identité des parents **et** livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé avec les vaccins à jour
- 2 justificatifs de domicile **de moins de 3 mois** : facture Edf, quittance de loyer, acte de propriété, contrat de location, dernière taxe d'habitation ou foncière. **Facture de téléphone portable non acceptée.**

Si l'enfant est déjà scolarisé :

- Un certificat de scolarité (à demander au directeur de l'établissement de l'enfant)
- Un certificat de radiation (donné par le directeur de l'établissement)

En cas d'enfant en situation de handicap

- Attestation A.E.E.H (allocation enfant en situation de handicap) pour les familles dont l'un des enfants est concerné.

En cas de monoparentalité (séparation, divorce ...)

- Extrait complet de l'acte judiciaire (**original et copie**) et/ou la convention de divorce par consentement mutuel et fixant les règles de l'autorité parentale en récapitulant les modalités de garde.
- Justificatif de domicile et coordonnées (téléphone, mail) **de chacun** des parents.

En cas d'hébergement (sauf Samu Social, Croix Rouge, association...)

- Retirer au préalable une attestation d'hébergement auprès de la Maison de la Famille ou en la téléchargeant sur le site de la ville. Elle doit être signée par l'hébergé et l'hébergeant.
- Se rendre **auprès de la Police municipale – 10, rue Paul Doumer**, muni des documents suivants : Déclaration sur l'honneur de l'attestation d'hébergement, la pièce d'identité de l'hébergé et de l'hébergeant, 1 justificatif de domicile de l'hébergeant, ainsi qu'1 justificatif de domicile au nom de l'hébergé, chez l'hébergeant, de moins de 3 mois (ex : attestation d'allocataire CAF, attestation d'assurance scolaire, attestation de sécurité sociale...).

INFORMATION A RENSEIGNER LE JOUR DE L'INSCRIPTION :

- Coordonnées du médecin traitant de l'enfant (nom, adresse, téléphone)
- Coordonnées des employeurs et dernière fiche de paie ou attestation de travail de l'employeur
Si l'un des parents est sans activité professionnelle, fournir une attestation de la situation actuelle (pôle emploi, étudiant, formation...)
- Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (nom/prénom/téléphone/adresse/liens de parenté)

Sans ces documents, l'inscription ne pourra pas être prise en compte